SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1548 **28 juin 2013**

SOMMAIRE

Abilen Eurasia S.à r.l. 74304
Boels Luxembourg GmbH 74263
Broad Point I S.à r.l. 74269
Business Consulting S.à r.l. 74258
Cama Invest S.à r.l. 74298
Coffee Properties S.à.r.l. 74263
C.S.D. S.A. 74263
C.T. - A & A S.A. 74263
DB Investments 74267
DB Platinum 74267
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l. 74298
Ebral S.A. 74297
Family Invest S.A. 74297
FANUC Luxembourg Corporation 74263
Fidepar S.A. 74264
G.B.S. Logistics s.à r.l. 74264
Hugo Insurance S.A. 74264
International Retail Investments Sàrl 74264
Issy les Moulineaux S.à r.l. 74268
Jardin Lux Sàrl 74264
Java S.A. 74265
JETSET Group S.à r.l. 74265
L.G.B. S.à r.l. 74299
Luxadme S.A. 74302
Malinean S.A. 74261
Malinean S.A. 74261
Meritan Holdings S.A. 74260
Mission Germany No. 1 (Subsidiary A) S. à r. l. 74265
MK CC Lux II S.à r.l. 74304
Moore Emerging Markets, (Luxembourg) S.à r.l. 74261
Nectar Sàrl 74279
Neinver Luxembourg S.à r.l. 74265
OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l. 74271
OLED Interactive S.à r.l. 74276
Opticap 74281
Pearl Investments S.à r.l. 74262
Pit Stutz S.à r.l. 74296
Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR 74284
Project Metro Holding S.C.A. 74286
PROject S.A. 74266
ProNewTech S.A. 74262
Raphidec Sàrl 74259
Realstar Healthcare S.à r.l. 74259
Renta Corporacion Luxembourg 74258
Resitalia Holding Sca 74258
Rhin-Neckar S.A. 74258
RI Menora German Holdings 74266
Rise S.à r.l. 74262
Roma Diffusion 74281
Sangam S.à r.l. 74262
Sargos Properties S.à r.l. 74266
Schmatz & Partners Luxemburg 74265
SIP Latam Agrifund S.A. 74261
Sobofa 74259
Spiroux Lux S.A. 74259
Stafin Investments S.A. 74259
Successful Expectations S.A. 74262
Sun Solarius S.à r.l. 74268
Talbot Holding S.A. 74266
Talbot Holding S.A. 74266
Trinity Sports Management s.à r.l. 74260
UK Students Hammersmith S.à r.l. 74260
Umbrellastream S.à r.l. 74260
Weisgerber & Cie 74260

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Renta Corporacion Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059824/10.

(130073483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Resitalia Holding Sca, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 198.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.325.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1 er décembre 2009 au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013059828/14.

(130073560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Rhin-Neckar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 55.707.

Der Jahresabschluß vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHIN-NECKAR S.A.
Für den Verwaltungsrat
LBBW Luxemburg S.A.
Dr Stefan Grabowsky / Roby Haas
Managing Director, CEO / Managing Director

Référence de publication: 2013059830/14.

(130073438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Business Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 171.442.

EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 18 février 2013 entre la société MDC Management Limited et la société Trependit Trading S.A., il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Trependit Trading S.A.: 100 parts sociales,
- Total des parts: 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour Business Consulting Sàrl
LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013060067/16.

(130073768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Raphidec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 24, An der Gewan.

R.C.S. Luxembourg B 145.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013059834/10.

(130073666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Realstar Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 89.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013059838/10.

(130073312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Sobofa, Société Civile.

Siège social: L-6582 Rosport, rue Sainte Irmine.

R.C.S. Luxembourg E 2.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013059879/10.

(130073314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Spiroux Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 2A, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 132.901.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013. GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013059889/10.

(130072893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Stafin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.113.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme commissaire aux comptes:

Fiduciaire Glacis avec siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013059895/14.

(130072988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Umbrellastream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.245.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Umbrellastream S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager A

Référence de publication: 2013059938/14.

(130072970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

UK Students Hammersmith S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.828.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013059944/10.

(130072850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Trinity Sports Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.295.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059934/10.

(130073220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Weisgerber & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 23.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013059965/10.

(130073468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Meritan Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2013060308/10.

(130074253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Malinean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 102.459.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 avril 2013

Le mandat des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial, Stéphane Warnier est reconduit jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2019. L'assemblée prend note de leur adresse professionnelle au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes Chester & Jones Sàrl est reconduit jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2019.

L'assemblée prend note de son changement d'adresse au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013060297/15.

(130073910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Malinean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 102.459.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013060298/11.

(130074296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Moore Emerging Markets, (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.574.

Les statuts coordonnés au 18 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013060292/11.

(130073787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

SIP Latam Agrifund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 174.819.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires et porteurs de parts bénéficiaires tenue en date du 26 avril 2013
(«l'Assemblée»)

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Acceptation de la démission de Messieurrs Antoine FRILING et Eric SPAAS en tant qu'administrateurs de catégorie C; et

2. Non remplacement de ces deux administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013060404/17.

(130073968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sangam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.821.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation du siège social de la société Sangam S.à r.l., 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 130821, en date du 8 mai 2013 par Facts Services S.A., et ce avec effet au 25 février 2013.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Pour copie conforme
Facts Services S.A.

Référence de publication: 2013060397/12.

(130073742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Rise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.526.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013060383/10.

(130073908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pearl Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.783.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEARL INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013060361/12.

(130073889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Successful Expectations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 144.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013060390/10.

(130073909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

ProNewTech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'industrie.

R.C.S. Luxembourg B 145.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060354/10.

(130073971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Boels Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060620/10.

(130074705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Coffee Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.678.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

COFFEE PROPERTIES S.à r.l.
Christelle Ferry
Gérante

Référence de publication: 2013060633/14.

(130074867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

C.S.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 55.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060627/10.

(130074947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

C.T. - A & A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.654.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060628/10.

(130075487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

FANUC Luxembourg Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060748/10.

(130075331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fidepar S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.297.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060750/10.

(130074927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

G.B.S. Logistics s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 148.086.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060764/10.

(130075336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

International Retail Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.527.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060821/10.

(130074887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Jardin Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3481 Dudelange, 62, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg B 144.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2013.

SKENDEROVIC Fikret.

Référence de publication: 2013060835/10.

(130074641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le lundi 30 avril 2013

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013060798/14.

(130075270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

JETSET Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 79, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 135.662.

Extrait de résolution du 06 mai 2013

Le 06 mai 2013, l'associé unique de la société à responsabilité limitée "JETSET Group S.à r.l." décide de transférer son siège social de 5, Rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg au 79, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg.

Jet-Set Group S. à. r. l.
Associé-gérant

Référence de publication: 2013060837/12.

(130075053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Java S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.057.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAVA S.A.
Robert REGGIORI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013060836/12.

(130075113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Mission Germany No. 1 (Subsidiary A) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.306.

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 24 mai 2011 sous le No: L110080090

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060899/10.

(130074707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.242.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060921/10.

(130075468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

S&P Luxemburg, Schmatz & Partners Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.878.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061035/10.

(130075065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sargos Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.456.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

SARGOS PROPERTIES S.à r.l.
Christelle Ferry
Gérante

Référence de publication: 2013061033/14.

(130074792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

RI Menora German Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.033.

Par la présente, je vous signifie ma démission de mes fonctions de gérant de la société RI Menora German Holdings S.à r.l., avec effet ce jour.

Luxembourg, le 08 Janvier 2013. Thierry TRIBOULOT.

Référence de publication: 2013061020/10.

(130075414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

PROject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue de l'industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060998/10.

(130074916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Talbot Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 10.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061101/10.

(130074952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Talbot Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 10.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061102/10.

(130074953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DB Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 85.905.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 27 mars 2013

Mme Cynthia Carroll avec adresse professionnelle au 20, rue Carlton House Terrace, GB - SW1Y 5AN London, a été réélue administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

M. René Médori avec adresse professionnelle au Woohaven Green, Wood Lane, GB - KT13 0JU Weybrigde, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

M. Brian Richard Beamish avec adresse professionnelle au 32, Sterling Drive, GB - CR35GB Catherham on the Hill, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

M. Boikobo Bashi Paya avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

M. Peter Graeme Whitcutt avec adresse professionnelle au 10, rue Bourdon Street, GB -W1K 3PF Londres, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

M. Sekwakwa Soloman Molebatsi avec adresse professionnelle au 008, P/Bag, RB, Gaborone, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

La société Deloitte Audit avec adresse professionnelle au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est réélue en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Faisant suite à la démission d' Ecovis Luxembourg en tant que Commissaire de la société M. Paul McGurk, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été élu Commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013060137/27.

(130074203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2013 a décidé:

- de nommer un nouvel administrateur avec effet au 02 Mai 2013:

Monsieur Alexander McKENNA Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME UNI

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Freddy BRAUSCH Linklaters LLP35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour DB PLATINUM
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013060140/27.

(130074169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.649.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat du Conseil de gérance avec effet à partir du 03 décembre 2012:

* Brian Conroy, en tant que Gérant de type A;

* Andrew Whitty, en tant que Gérant de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant que Gérant de type B.

Durée du mandat pour les trois gérants: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013059607/16.

(130073541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Sun Solarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.681.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dix-septième jour d'avril.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Liliana Xavier Do Paco, vendeuse, née le 5 juin 1982 à Valoura, Villa Pouca de Aguiar (Portugal), demeurant à L-9220 Diekirch, 94, rue Clairefontaine.

2.- Monsieur Jorge Pinheiro Moreira, commercial, né le 11 mars 1984 à val de Cambra, Sao Pedro de Casteloes (Portugal), demeurant à L-7330 Heisdorf, 86, route de Luxembourg.

3.- Monsieur Nicolas Fernandes, né le 26 juillet 1986 à Cannes (France), responsable adjoint, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 17, Clos du Berger.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que Sun Solarius S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, RCS Luxembourg numéro B 156.681, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2760 du 15 décembre 2010 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) divisé en 126 (cent vingt-six) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3- que Madame Liliana Xavier Do Paco, Monsieur Jorge Pinheiro Moreira et Monsieur Nicolas Fernandes, (les «Associés») étant les seuls propriétaires des parts dont s'agit, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désignent en qualité de liquidateurs de la Société.

4- que les Associés précités déclarent fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que Madame Liliana Xavier Do Paco, Monsieur Jorge Pinheiro Moreira et Monsieur Nicolas Fernandes, es-qualités qu'ils agissent, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requièrent au notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti aux seuls Associés.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que les Associés, nomment en qualité de commissaire à la liquidation, ACCOUNT DATA EUROPE S.A. avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxembourg B 70.580, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Associés en adopte les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à ACCOUNT DATA EUROPE S.A., prénommé, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que les Associés, se constituent en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée Sun Solarius S.à r.l., précitée a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants, aux liquidateurs et au commissaire aux comptes.

11- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Liliana Xavier Do Paco, Nicolas Fernandes, Jorge Pinheiro Moreira, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2013. LAC/2013/20091. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061059/58.

(130075000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh day of March.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Silver Point Capital Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, USA (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Laure Jacquet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 March 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Broad Point I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 121924 (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 January 2007, under number 17. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 October 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 January 2008 under number 244.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint AIM Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organising under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676, as liquidator (the "Liquidator").

The Sole Shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Silver Point Capital Fund, L.P., un limited partnership constitué sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, États-Unis (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Mlle Laure Jacquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2013.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Broad Point I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.924 (la «Société»), constituée suivant un acte de Me. Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°17, daté du 17 janvier 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me. Henri Hellinckx, en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 244, daté du 28 janvier 2012.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les ré-solutions suivantes:

Première Résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de mise en liquidation.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

L'Associé Unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué par le Liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: Jacquet, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: EAC/2013/4576. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060606/115.

(130075087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 47.402,36.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.303.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteen day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175303, incorporated on December 27, 2012 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on February 4, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164690 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Amendment to the accounting year of the Company from its current period beginning on the first of January of each year and ending on the thirty-first of December to a period beginning on the first of October each year and ending on the thirtieth of September and subsequent amendment to the first accounting year which began on the twenty-seventh of December 2012 and shall end on the thirtieth of September 2013;

3. Conversion of the functional currency of the Company from Euro to Pound Sterling, amendment to the nominal value of the shares of the Company and subsequent conversion of the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ten thousand six hundred and twenty-one Pound Sterling and twenty-five pence (GPB 10,621.25) at the EUR/GBP official exchange rate as of April 12, 2013 published by the European Central Bank, represented by one million and sixty-two thousand one hundred and twenty-five (1,062,125) shares in registered form with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

4. Increase of the share capital of the Company from its present amount of ten thousand six hundred and twenty-one Pound Sterling and twenty-five pence (GPB 10,621.25) represented by one million and sixty-two thousand one hundred and twenty-five (1,062,125) shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up to forty-seven thousand four hundred and two Pound Sterling and thirty-six pence (GBP 47,402.36) by way of the issuance of three million six hundred and seventy-eight thousand one hundred and eleven (3,678,111) shares, in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the conversion of the functional currency and the share capital increase specified in items 3. and 4. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the conversion of the functional currency of the Company, (ii) the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company;

7. Subsequent amendment to the article 5.1. of the Articles;

8. Subsequent amendment to the article 14.1. of the Articles; and

9. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the accounting year of the Company from its current period beginning on the first of January of each year and ending on the thirty-first December to a period beginning on the first of October each year and ending on the thirtieth of September, and subsequently to amend the first accounting year which began on the twenty-seventh of December 2012, so that it shall end on the thirtieth of September 2013.

Third resolution

The Meeting resolves (i) to convert the functional currency of the Company from Euro to Pound Sterling, (ii) to amend the nominal value of the shares of the Company to one penny (GBP 0.01) per share and (iii) subsequently to convert the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ten thousand six hundred and twenty-one Pound Sterling and twenty-five pence (GPB 10,621.25) at the EUR/GBP official exchange rate as of April 121, 2013 published by the European Central Bank, represented by one million and sixty-two thousand one hundred and twenty-five (1,062,125) shares in registered form with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of ten thousand six hundred and twenty-one Pound Sterling and twenty-five pence (GPB 10,621.25) represented by one million and sixty-two thousand one hundred and twenty-five (1,062,125) shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, to forty-seven thousand four hundred and two Pound Sterling and thirty-six pence (GBP 47,402.36) by way of the issuance of three million six hundred and seventy-eight thousand one hundred and eleven (3,678,111) shares, in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01.-) each, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

1. OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred and eighty-seven thousand eight hundred and seventy-five (187,875) shares, having a nominal value of one penny (GBP 0,01) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred and seventy-eight Pound Sterling and seventy-five pence (GBP 1,878.75).

2. OCM Luxembourg EPF III Coppice Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175799, represented by Mr Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one million one hundred and eighty-five thousand and fifty-nine (1,185,059) shares, having a nominal value of one penny (GBP 0,01.-) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of eleven thousand eight hundred and fifty Pound Sterling and fifty-nine pence (GBP 11,850.59).

3. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176362, represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two million two hundred and eighty-three thousand nine hundred and sixty-nine (2,283,969) shares, having a nominal value of one penny (GBP 0,01.-) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-two thousand eight hundred and thirty-nine Pound Sterling and sixty-nine pence (GBP 22,839.69).

4. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175641, represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to twenty-one thousand two hundred and eight (21,208) shares, having a nominal value of one penny (GBP 0,01) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred and twelve Pound Sterling and eight pence (GBP 212.08).

The aggregate amount of thirty-six thousand seven hundred and eighty-one Pound Sterling and eleven pence (GBP 36,781.11) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

The Sole Shareholder, OCM Luxembourg EPF III Coppice S.à r.l., prenamed and represented as stated above, OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., prenamed and represented as stated above, and OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., prenamed and represented as stated above, now representing the entire share capital of the Company and constituting the Meeting, have unanimously taken the following resolutions:

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above the conversion of the functional currency and the share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of (i) the conversion of the functional currency of the Company, (ii) the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at forty-seven thousand four hundred and two Pound Sterling and thirty-six pence (GBP 47,402.36) represented by four million seven hundred and forty thousand two hundred and thirty-six (4,740,236) shares in registered form with a nominal value of one penny (GBP 0.01.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 14.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and end on the thirtieth of September."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175303, constituée le 27 décembre 2012 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 4 février 2013, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164690 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'exercice social de la Société de sa période actuelle commençant le premier janvier de chaque année et se terminant le trente et un décembre chaque année, à une période premier octobre chaque année et se terminant le trente septembre chaque année, et modification subséquente du premier exercice social qui a commencé le vingt-sept décembre 2012 et qui se terminera le trente septembre 2013;

3. Conversion de la devise de fonctionnement de la Société d'euro en livre sterling, modification de la valeur nominal des parts sociales de la Société et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix mille six cent vingt et une livres sterling et vingt-cinq pence (GPB 10.621,25) au taux de change EUR /GBP official à la date du 12 avril 2013 publié par la Banque Centrale Européenne, représenté par un million soixante-deux mille cent vingt-cinq (1.062.125) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur de un penny (GBP 0,01) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de dix mille six cent vingt et une livres sterling et vingt-cinq pence (GPB 10.621,25) représenté par un million soixante-deux mille cent vingt-cinq (1.062.125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées à quarante-sept mille quatre cent deux livres sterling et trente-six pence (GBP 47.402,36) par l'émission de trois millions six cent soixante-dix-huit mille cent onze (3.678.111) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

5. Souscription aux parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter la réduction de la valeur nominale des parts sociales, la création de nouvelles classes de parts sociales et l'augmentation du capital social indiquée au point 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) de la conversion de la devise des parts sociales de la Société, (ii) des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

7. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts;

8. Modification subséquente de l'article 14.1. des Statuts; et

9. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société de sa période actuelle commençant le premier janvier de chaque année et se terminant le trente et un décembre chaque année, à une période commençant le premier octobre chaque année et se terminant le trente septembre chaque année, et subséquemment de modifier le premier exercice social qui a commencé le vingt-sept décembre 2012 et qui se terminera le trente septembre 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide (i) de convertir la devise de fonctionnement de la Société d'euro en livre sterling, (ii) de modifier la valeur nominal des parts sociales de la Société et (iii) subséquemment de convertir le montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix mille six cent vingt et une livres sterling et vingt-cinq pence (GPB 10.621,25) au taux de change EUR /GBP official à la date du 12 avril 2013 publié par la Banque Centrale Européenne, représenté par un million soixante-deux mille cent vingt-cinq (1.062.125) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur de un penny (GBP 0,01)chacune

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de actuel de dix mille six cent vingt-et-une livres sterling et vingt-cinq pence (GPB 10.621,25) représenté par un million soixante-deux mille cent vingt-cinq (1.062.125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées à quarante-sept mille quatre cent deux livres sterling et trente-six pence (GBP 47.402,36) par l'émission de trois millions six cent soixante-dix-huit mille cent onze (3.678.111) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

1. OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze (187.875) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent soixante-dix-huit livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 1.878,75).

2. OCM Luxembourg EPF III Coppice Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175799, représentée par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à un million cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-neuf (1.185.059) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de onze mille huit cent cinquante livres sterling et cinquante-neuf pence (GBP 11.850,59).

3. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176362, représentée par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-neuf (2.283.969) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de vingt- deux mille huit cent trente-neuf livres sterling et soixante-neuf pence (GBP 22.839,69).

4. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175641, représentée par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt-et-un mille deux cent huit (21.208) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de deux cent douze livres sterling et huit pence (GBP 212,08).

Le montant total de trente-six mille sept cent quatre-vingt-une livres sterling et onze pence (GBP 36.781,11) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

L'Associé Unique, OCM Luxembourg EPF III Coppice S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, and OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, représentant désormais l'entièreté du capital social de la Société et constituent l'Assemblée, ont adopté les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

compte de la Société à l'enregistrement (i) de la conversion de la devise de fonctionnement de la Société, (ii) des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-sept mille quatre cent deux livres sterling et trente-six pence (GBP 47.402,36) représenté par quatre millions sept cent quarante mille deux cent trente-six (4.740.236) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de un penny (GBP 0,01-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.1.** L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2013. Relation: LAC/2013/18718. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060935/281.

(130074950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

OLED Interactive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 177.073.

STATUTS

L'an deux mil treize.

Le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Benjamin Gabriel DENOEL, informaticien, né le 21 juin 1981, à Huy (Belgique), demeurant à Wahlerscheider str. 13/2/1, B-4761 Rocherath,

2. Monsieur Robert SAEZ, informaticien, né le 23 juillet 1968 à Rocourt (Belgique), demeurant à rue Piron, 33, B-4420 St. Nicolas Cointe,

3. Monsieur Raphaël SCHOOFS, informaticien, né le 12 mars 1981 à Liège (Belgique), demeurant à Rue du Coq, 9, B-4420 Tilleur.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «OLED Interactive S. à r. l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondercange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, le conseil en général dans le métier de l'informatique, de la télécommunication et de la publicité, en tout ce qui concerne les domaines suivants:

a) Immeubles:

Agencement et conception de magasin,

Électricité, éclairage et mobiliers de magasin,

Systèmes de sécurisation d'immeubles,

Ergonomie de l'espace,

Installation et dépannage réseaux et télécommunication,

Installation alarme et conseil sécurité,

Installation appareillage publicitaire interactif,

Installation téléphonique, câblage, centrale,

Showroom démonstration Ecran;

b) Installations électromécaniques:

Conception, création, expertise d'installations électromécaniques électriques et de télécommunications (sur voiries et bâtiments),

Économies d'énergies indoor & outdoor, énergie verte,

Génération autonome d énergie,

Audits énergétiques,

Études photométriques d'éclairage indoor & outdoor,

Installation photovoltaïque et conseil en optimisation de rendement;

c) Informatique:

Achat-vente de matériel informatique,

Création de solutions informatiques,

Exploitation de base de données,

Conception et création de sites internet,

Conseil en optimisation espace publicitaire web,

Achat-vente appareil Audio Visuels,

Installation Audio et Vidéo indoor & outdoor,

Gestion Réseaux informatique,

Importation et exportation de matériels,

Gestion Réseaux publicitaire;

d) Commerce:

Centrale d'achat,

Importation et exportation de matériels,

Édition et conception de revues professionnelles,

Négociations commerciales,

Distribution de marchandises, de publications,

Impression sur tous supports,

Cours et cycles de formation,

Importateur officiel ESDlumen Asie Chine shenzhen pour Luxembourg.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 126,- (cent vingt-six euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Benjamin Gabriel DENOEL, prénommé	34 (trente-quatre) parts sociales	EUR 4.284,- (quatre mille deux cents quatre-vingt-quatre euros)
2. Monsieur Robert SAEZ prénommé	33 (trente-trois) parts sociales	EUR 4.158,- (quatre mille cent cinquante-huit euros)
3. Monsieur Raphaël SCHOOFS, prénommé	33 (trente-trois) parts sociales	EUR 4.158,- (quatre mille cent cinquante-huit euros)
TOTAUX	100 (cent)	EUR 12.600,- (douze mille six cents euros)

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Première résolution

Le nombre de gérants est fixé à un (1). Est appelé à la fonction de gérant unique Monsieur Benjamin Gabriel DENOEL, prénommé.

La Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-3895 Foetz, 5, rue de l Avenir.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gabriel DENOEL, Robert SAEZ, Raphaël SCHOOFS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060939/142.

(130074830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Nectar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 177.082.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon;

2.- Franco PRESTI, employé privé, né à Voelklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie;

3.- Rosetta PRESTI, employée privée, née à Voelklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher;

4.- Bob KRIER, employé privé, né à Luxembourg, le 18 février 1983, demeurant à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers;

5.- Vincenzo CENTRONE, employé privé, né à Luxembourg, le 23 janvier 1976, demeurant à L-3357 Leudelange, 13, Domaine Kierchepad;

6.- Sandro SANTINI, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 1979, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 244, rue de Belvaux.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1 er . La société prend la dénomination de NECTAR SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600.-) euros, représenté par cent vingt-six (126) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon, vingt et une parts 21

2.- Franco PRESTI, employé privé, né à Voelklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie, vingt et une parts 21

3.- Rosetta PRESTI, employée privée, née à Voelklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher, vingt et une parts 21

4.- Bob KRIER, employé privé, né à Luxembourg, le 18 février 1983, demeurant à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers, vingt et une parts 21

5.- Vincenzo CENTRONE, employé privé, né à Luxembourg, le 23 janvier 1976, demeurant à L-3357 Leudelange, 13, Domaine Kierchepad, vingt et une parts 21

6.- Sandro SANTINI, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 1979, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 244, rue de Belvaux, vingt et une parts 21

Total: Cent vingt-six parts 126

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Vincenzo CENTRONE, employé privé, né à Luxembourg, le 23 janvier 1976, demeurant à L-3357 Leudelange, 13, Domaine Kierchepad, gérant technique;

2.- Bob KRIER, employé privé, né à Luxembourg, le 18 février 1983, demeurant à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers, gérant administratif;

3.- Franco PRESTI, employé privé, né à Voelklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et des deux gérants administratifs.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Presti, Presti, Presti, Krier, Centrone, Santini et Molitor.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 2 mai 2013. Relation EAC/2013/5793. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013060928/90.

(130075057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Roma Diffusion, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.500.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2013059846/13.

(130073874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Opticap, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 35, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 177.067.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur René HAMEL, né le 4 septembre 1964, à Eupen (Belgique), demeurant à L-3348 Leudelange, 35, rue des Champs.

ici représenté par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu de trois procurations sous seing privé donnée en date du 15 avril 2013,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

lequel comparant, représenté comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «OPTICAP».

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.

Le siège de la société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS), représenté par 100 (CENT) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (CENT VINGT CINQ EUROS) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois dans le cas où une ou plusieurs parts sociales (est) sont détenue(s) en usufruit et en nue-propriété, les droits de vote y attachés sont exercés en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant nommé d'un commun accord par les parties.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

À compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 15. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social sera fixé le jour de la constitution de la société et se finira le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur René HAMEL, prénommé, ...	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au Notaire soussigné, qui le constate expressément.

Constatations

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 modifié ont été remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur René HAMEL, précité,

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Deuxième résolution:

Le siège social de la société est fixé à 35, rue des Champs, L-3348 Leudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. FRATTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: LAC/2013/18551. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060943/151.

(130074594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 159.763.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Marco Ruiz, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital China Real Estate Fund III GP, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, acting as the general partner (the "General Partner" or "GP") of "PRAX Capital CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said GP in its meeting held by circular resolutions effective as of March 20, 2013,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 30, 2010, published in the Mémorial C on June 30, 2011 number 1428;

and has now a subscribed share capital of fifty four million six hundred sixty-one thousand three hundred US dollars (USD 54,661,300.00.-), divided into one (1) General Partner Share and five hundred and forty-six thousand six hundred and twelve (546,612) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US $ 100.-) each, and each partly paid-up at 5% of their value,

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

« **Art. 7. Share capital.** ...

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at two hundred million US dollars (US dollars 200,000,000.-) consisting of an aggregate number of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,999,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred US dollars (US dollars 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

...".

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the said GP, in its meeting held by circular resolutions effective as of March 20, 2013, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of SEVEN MILLION SIX HUNDRED AND TWENTY ONE THOUSAND US dollars (USD 7,621,000.00.-) in order to raise it from its present amount of FIFTY FOUR MILLION SIX HUNDRED SIXTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED US dollars (USD 54,661,300.00.-) to SIXTY TWO MILLION TWO HUNDRED EIGHTY TWO THOUSAND THREE HUNDRED US dollars (USD 62,282,300.00.-), through the issue of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

SEVENTY SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND TEN (76,210) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollars (US$ 100.-) each.

Thereupon, Mr. Marco Ruiz, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the GP has accepted the subscription of a total of SEVENTY SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND TEN (76,210) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollars (US $ 100.-) each, for a total amount of SEVEN MILLION SIX HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND US dollars (USD 7,621,000.00.-) and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of THREE HUNDRED EIGHTY ONE THOUSAND AND FIFTY US dollars (USD 381,050.-) has been available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

« **Art. 7. Share Capital.** ...

(d) The Company has a subscribed share capital of sixty two million two hundred eighty two thousand three hundred US dollars (USD 62,282,300.00.-), divided into one (1) General Partner Share and six hundred and twenty two thousand eight hundred and twenty two (622,822) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US $ 100.-) each.

...".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Marco Ruiz, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital China Real Estate Fund III GP, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité Associé Commandité») de "PRAX Capital CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR", Société en Commandite par Actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 6, Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de ladite Société par résolutions circulaires prenant effet à compter du 20 mars 2013,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1428 en date du 30 juin 2011;

et elle a actuellement un capital social souscrit de cinquante-quatre millions six cent soixante-un mille trois cent dollars US (US$ 54.661.300.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et cinq cent quarante-six mille six cent douze (546.612) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US $ 100,-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

« **Art. 7. Capital Social.** ...

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à deux cent millions de dollars US (US $ 200.000.000.-), constitué d'un nombre total de un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (1.999.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de cent dollars US (US $ 100.-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité dans la limite du capital autorisé.

...".

3. En vertu des dispositions de l'Article 7 (f) des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société a décidé, par résolutions circulaires prenant effet au 20 mars 2013, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de SEPT MILLIONS SIX CENT VENT-UN MILLE dollars US (USD 7.621.000.-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de CINQUANTE-QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-UN MILLE TROIS CENTS dollars US (US$ 54.661.300.-) à SOIXANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS dollars US (US$ 62.282.300.-) par l'émission de SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT DIX (76.210) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US$ 100.-) chacune.

Alors, Monsieur Marco Ruiz, prénommé, sur la base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil de gérance de l'Associé Commandité a accepté la souscription d'un nombre total de SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT DIX (76.210) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US$ 100.-) chacune, pour un montant total de SEPT MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE dollars US (USD 7.621.000.-) et déclare que ces Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE CINQUANTE dollars US (US$ 381.050.-) s'est trouvée à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital Social.** ...

(d) La Société a un capital social souscrit de soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent dollars US (US$ 62.282.300.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et six cent vingt-deux mille huit cent vingt-deux (622,822) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US $ 100,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 4.000.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. RUIZ et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19276. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060977/141.

(130075256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Project Metro Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 509.887,65.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 166.858.

In the year two thousand and thirteen, on the 28 day of March.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the company Project Metro Holding S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 166.858, incorporated by virtue of a deed received by the undersigned notary on 12 December 2011 (hereinafter referred to as the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 June 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance sheet, all the shareholders representing the full amount of the issued share capital of EUR 417,874.96 (four hundred seventeen million eight hundred seventy-four Euro and ninety-six cents) are duly represented at the meeting (hereinafter referred to as the "Shareholders"). The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by € 92,012.69 (ninety-two thousand twelve Euro and sixty-nine cents) so as to bring it from its current amount of four hundred seventeen thousand eight hundred seventy-four Euro and ninety-six cents (EUR 417,874.96) up to € 509,887.65 (five hundred nine thousand eight hundred eighty-seven Euro and sixty-five cents) by the issuance of an aggregate number of 9,201,269 (nine million two hundred one thousand two hundred sixty-nine) new limited shares (the "New Limited Shares"), having a nominal value of € 0.01 (one Euro cent) each, divided into:

(a) 9,174,359 (nine million one hundred seventy-four thousand three hundred fifty-nine) class 1 limited shares, itself divided into:

(i) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class A1 limited shares of the Company;

(ii) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class B1 limited shares of the Company;

(iii) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class C1 limited shares of the Company;

(iv) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class D1 limited shares of the Company;

(v) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class E1 limited shares of the Company;

(vi) 1,529,064 (one million five hundred twenty-nine thousand sixty-four) class F1 limited shares of the Company;

(b) 26,910 (twenty-six thousand nine hundred ten) class 2 limited shares, together with the payment of a global share premium of EUR 15,559.58 (fifteen thousand five hundred fifty-nine euro and fifty-eight cents of euro), itself divided into:

(i) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) class A2 limited shares of the Company;

(ii) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) B2 limited shares of the Company;

(iii) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) C2 limited shares of the Company;

(iv) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) D2 limited shares of the Company;

(v) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) E2 limited shares of the Company; and

(vi) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) F2 limited shares of the Company;

2. Subscription and payment of the newly issued shares;

3. Amendment and restatement of Article 6.2 of the articles of association of the Company;

4. Transfer of the registered office of the Company;

5. Amendment and restatement of Article 5 of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

The Shareholders meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote of the limited shareholders and the unlimited shareholder, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company in an aggregate amount of € 92,012.69 (ninety-two thousand twelve Euro and sixty-nine cents) so as to bring it from its current amount of € 417,874.96 (four hundred seventeen thousand eight hundred seventy-four Euro and ninety-six cents) divided into 41,787,396 (forty-one million seven hundred eighty-seven thousand three hundred ninety-six) limited shares (actions de commanditaire) and 100 (one hundred) unlimited shares (actions de commandité) with a par value of € 0.01 (one cent of euro) each, to the amount of € 509,887.65 (five hundred nine thousand eight hundred eighty-seven Euro and sixty-five cents) by the issuance of an aggregate number of 9,201,269 (nine million two hundred one thousand two hundred sixty-nine) new limited shares (the "New Limited Shares"), having a nominal value of € 0.01 (one Euro cent) each, divided into:

(a) 9,174,359 (nine million one hundred seventy-four thousand three hundred fifty-nine) class 1 limited shares, itself divided into:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(i) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class A1 limited shares of the Company;

(ii) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class B1 limited shares of the Company;

(iii) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class C1 limited shares of the Company;

(iv) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class D1 limited shares of the Company;

(v) 1,529,059 (one million five hundred twenty-nine thousand fifty-nine) class E1 limited shares of the Company;

(vi) 1,529,064 (one million five hundred twenty-nine thousand sixty-four) class F1 limited shares of the Company;

(b) 26,910 (twenty-six thousand nine hundred ten) class 2 limited shares, together with the payment of a global share premium of EUR 15,559.58 (fifteen thousand five hundred fifty-nine euro and fifty-eight cents of euro), itself divided into:

(i) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) class A2 limited shares of the Company;

(ii) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) B2 limited shares of the Company;

(iii) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) C2 limited shares of the Company;

(iv) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) D2 limited shares of the Company;

(v) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) E2 limited shares of the Company; and

(vi) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) F2 limited shares of the Company.

Subscription - Payment

There now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed (the "Proxy Holder"), acting in [his/her] capacity as duly appointed attorney in fact of the Shareholders:

1. THOMA BRAVO FUND IX L.P., a company existing under the laws of Delaware under file number 4475953, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, represented by its General Partner THOMA BRAVO PARTNERS IX, L.P. having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with State of Delaware under number 4475888, itself represented by its general partner THOMA BRAVO, LLC having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with State of Delaware under number 4426450 ("THOMA BRAVO"), by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder.

2. Mr. Philippe OZANIAN, a French national, born on July 17 th 1963 in Paris 20 th district, residing in 7303 summit avenue, Chevy Chase, Maryland 20815, United States of America, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder;

3. Mr. Vikas TREHAN, a USA national, born on 18 th April 1968 in India, residing 1101 Knott Ct Allen TX 75013, United States of America, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder;

4. Mr. David FORLIZZI, a USA national, born on July 11, 1973 in Medford, MA, United States of America, residing 42989 Lago Stella Place, Ashburn, VA USA 20148, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder;

5. Mr Marc BENREY, a French national born on 18 th August 1965 in Annecy, France, residing 80, rue des Sablons, 78750 Mareil-Marly (France), by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder; and

6. Mr James K. LINES, a USA national, born on October 10, 1956 in Illinois (U.S.A), whose professional residence is set in 3207 Saint Albans Circle, Colleyville, Texas 76034, United States of America, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy Holder, by the members of the board and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

After having drawn the attention of the notary upon the fact that Mr. Philippe OZANIAN and Mr. James K. LINES have expressed the will not to subscribe to any of the New Limited Shares, the Proxy Holder declares to subscribe the New Limited Shares in the name and on behalf of the other shareholders as follows:

1. Mr. Vikas TREHAN, prenamed, for:

- 11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class A1 limited shares of the Company;
- 11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class B1 limited shares of the Company;
- 11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class C1 limited shares of the Company;
- 11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class D1 limited shares of the Company;
- 11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class E1 limited shares of the Company;
- 11,393 (eleven thousand three hundred ninety-three) new class F1 limited shares of the Company;

representing a total amount of €683.38 (six hundred eighty-three Euro and thirty-eight cents) and to make payment in full for such new limited shares by way of a contribution in cash;

2. Mr. David FORLIZZI, prenamed, for:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- 808 (eight hundred eight) new class A1 limited shares of the Company;
- 808 (eight hundred eight) new class B1 limited shares of the Company;
- 808 (eight hundred eight) new class C1 limited shares of the Company;
- 808 (eight hundred eight) new class D1 limited shares of the Company;
- 808 (eight hundred eight) new class E1 limited shares of the Company;
- 809 (eight hundred nine) new class F1 limited shares of the Company;

representing a total amount of € 48.49 (forty-eight Euro and forty-nine cents) and to make payment in full for such new limited shares by way of a contribution in cash;

3. Mr. Marc BENREY, prenamed, for:

- 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) new class A2 limited shares of the Company;
- 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) new class B2 limited shares of the Company;
- 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) new class C2 limited shares of the Company;
- 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) new class D2 limited shares of the Company;
- 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) new class E2 limited shares of the Company;
- 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) new class F2 limited shares of the Company;

representing a total amount of € 269.10 (two hundred sixty-nine Euro ten cents) together with the payment of a global share premium of €15,559.58 (fifteen thousand five hundred fifty-nine euro and fifty-eight cents of euro), and to make payment in full for such new limited shares and the global share premium by way of a contribution in cash;

4. THOMA BRAVO, prenamed for:

- 1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) new class A1 limited shares of the Company;
- 1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) new class B1 limited shares of the Company;
- 1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) new class C1 limited shares of the Company;
- 1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) new class D1 limited shares of the Company;
- 1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) new class E1 limited shares of the Company;
- 1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) new class F1 limited shares of the Company;

representing a total amount of € 91,011.72 (ninety-one thousand eleven Euro and seventy-two cents), and to make a payment in full for such new limited shares by the contribution of a portion of a unquestioned claim held by THOMA BRAVO against InfoVista Europe Asia SAS, formely known as Project Metro Acquco SAS, a French société par actions simplifiée, with registered office at 6, rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry under number 538 584 178 ("IVEA").

Proof of the existence and value of the claim were provided to FPS Audit S.à r.l., 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and according to the valuation, the value of the portion of the claim, which is contributed in exchange of the aforementioned new limited shares, amounts to € 91,011.71 (ninety-one thousand eleven Euro and seventy-one cents).

The conclusions of the valuation report established by FPS Audit S.à r.l. are as follows:

"Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to € 91,011.71 does not correspond at least in number and nominal value of the 1,516,862 new class A1 limited shares, 1,516,862 new class B1 limited shares shares, 1,516,862 new class C1 limited shares, 1,516,862 new class D1 limited shares, 1,516,862 new class E1 limited shares, 1,516,862 new class F1 limited shares to be issued, each having a par value of € 0.01."

Thereupon, the members' meeting resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot the New Limited Shares as follows:

(i) 11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class A1 limited shares;

11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class B1 limited shares;

11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class C1 limited shares;

11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class D1 limited shares;

11,389 (eleven thousand three hundred eighty-nine) new class E1 limited shares;

11,393 (eleven thousand three hundred ninety-three) new class F1 limited shares of the Company with a par value of € 0.01 (one Euro cent) each to Mr. Vikas TREHAN;

(ii) 808 (eight hundred eight) new class A1 limited shares;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

808 (eight hundred eight) new class B1 limited shares;

808 (eight hundred eight) new class C1 limited shares;

808 (eight hundred eight) new class D1 limited shares;

808 (eight hundred eight) new class E1 limited shares;

809 (eight hundred nine) new class F1 limited shares of the Company

with a par value of € 0.01 (one cent of euro) each to Mr. David FORLIZZI;

(iii) 4,485 (four thousand four hundred eighty-five) class A2 limited shares,

4,485 (four thousand four hundred eighty-five) class B2 limited shares,

4,485 (four thousand four hundred eighty-five) class C2 limited shares,

44,485 (four thousand four hundred eighty-five) class D2 limited shares,

4,485 (four thousand four hundred eighty-five) class E2 limited shares,

4,485 (four thousand four hundred eighty-five) class F2 limited shares of the Company with a par value of € 0.01 (one cent of euro) each to Mr. Marc BENREY;

(iv)1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) class A1 limited shares,

1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) class B1 limited shares,

1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) class C1 limited shares,

1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) class D1 limited shares,

1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) class E1 limited shares,

1,516,862 (one million five hundred sixteen thousand eight hundred sixty-two) class F1 limited shares of the Company with a par value of € 0.01 (one cent of euro) each to THOMA BRAVO.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to modify and restate Article 6.2 of the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

" **6.2.** The issued share capital of the Company is set at € 509,887.65 (five hundred nine thousand eight hundred eighty-seven Euro and sixty five cents) divided into 50,988,765 (fifty million nine hundred eighty-eight thousand seven hundred sixty-five) shares as follows:

A. 50,988,665 (fifty million nine hundred eighty-eight thousand six hundred sixty-five) limited shares (actions de commanditaires) (the "Limited Shares") divided into:

A1. 50,916,755 (fifty million nine hundred sixteen thousand seven hundred fifty-five) Class 1 Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, subdivided into:

(i) 8,486,123 (eight million four hundred eighty-six thousand one hundred twenty-three) Class A1 limited shares;

(ii) 8,486,123 (eight million four hundred eighty-six thousand one hundred twenty-three) Class B1 limited shares;

(iii) 8,486,123 (eight million four hundred eighty-six thousand one hundred twenty-three) Class C1 limited shares;

(iv) 8,486,123 (eight million four hundred eighty-six thousand one hundred twenty-three) Class D1 limited shares;

(v) 8,486,123 (eight million four hundred eighty-six thousand one hundred twenty-three) Class E1 limited shares;

(vi) 8,486,140 (eight million four hundred eighty-six thousand one hundred forty) Class F1 limited shares;

A2. 71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten) Class 2 Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, subdivided into:

(i) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class A2 limited shares;

(ii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class B2 limited shares;

(iii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class C2 limited shares;

(iv) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class D2 limited shares;

(v) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class E2 limited shares;

(vi) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class F2 limited shares;

B. One hundred (100) unlimited shares (actions de commandité) (the "Unlimited Shares").

The Class A1 limited shares and the Class A2 limited shares are referred to as the Class A Shares.

The Class B1 limited shares and the Class B2 limited shares are referred to as the Class B Shares.

The Class C1 limited shares and the Class C2 limited shares are referred to as the Class C Shares.

The Class D1 limited shares and the Class D2 limited shares are referred to as the Class D Shares.

The Class E1 limited shares and the Class E2 limited shares are referred to as the Class E Shares.

The Class F1 limited shares and the Class F2 limited shares are referred to as the Class F Shares.

The Limited Shares and the Unlimited Shares are collectively referred to as the Shares.

The Shares have par value of one cent of Euro (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The holders of the Limited Shares are referred to as the "Limited Shareholders".

The holder of the Unlimited Share is referred to as the "Unlimited Shareholder".

The Limited Shareholder and the Unlimited Shareholder are collectively referred to as the "Shareholders".

The Limited Shares and the Unlimited Share are collectively referred to as the "Shares"."

Third resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve modify and restate Article 5 the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

" **Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the Manager and to another municipality by a decision of the Shareholders (as defined below). The Company may have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant power to Mr. Christophe DAVEZAC, or Ms. Bénédicte HERLINVAUX, having their professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, or to any other employee of Alter Domus S.à.rl., with registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to update the Company's shares register.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in [Esch-sur-Alzette], on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-huit mars,

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Project Metro Holding S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 166.858, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 décembre 2011 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte par le notaire instrumentant le 20 juin 2012, publié au Mémorial des Sociétés et des Associations C.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le Président désigne Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée générale extraordinaire désigne Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme Scrutateur de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social émis de EUR 417.874,96 (quatre cent dix-sept mille huit cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-seize centimes) sont dûment représentés à l'assemblée (ci-après les "Actionnaires"). L'assemblée peut dès lors délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans avoir été convoquée préalablement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de € 92.012,69 (quatre-vingt-douze mille douze euros et soixante-neuf centimes) pour le porter de son montant actuel de €417.874,96 (quatre cent dix-sept mille huit cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-seize centimes) au montant de € 509.887,65 (cinq cent neuf mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-cinq centimes) par la création et l'émission de 9.201.269 (neuf millions deux cent un mille deux cent soixante-neuf) nouvelles actions de commanditaire, ayant une valeur nominale de €0,01 (un centime d'euro) chacune (les «Nouvelles Actions»), divisées en:

(a) 9.174.359 (neuf millions cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie 1, divisées en:

(i) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie A1;

(ii) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie B1;

(iii) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie C1;

(iv) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie D1;

(v) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie E1;

(vi) 1.529.064 (un million cinq cent vingt-neuf mille soixante-quatre) actions de commanditaire de catégorie F1;

(b) 26.910 (vingt-six mille neuf cent dix) actions de commanditaire de catégorie 2 avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de € 15.559,58 (quinze mille cinq cent cinquante-neuf euros et cinquante-huit centimes d'euro), divisées en:

(i) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;

(ii) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie B2;

(iii) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie C2;

(iv) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie D2;

(v) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie E2; et

(vi) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie F2;

2. Souscription et libération des nouvelles actions émises;

3. Modification et refonte de l'Article 6.2 des statuts de la Société;

4. Transfert du siège social de la Société;

5. Modification et refonte de l'Article 5 des statuts de la Société;

6. Divers.

L'assemblée générale des Actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime des actionnaires commanditaires et de l'actionnaire commandité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de € 92.012,69 (quatre-vingt-douze mille douze euros et soixante-neuf centimes) pour le porter de son montant actuel de € 417.874,96 (quatre cent dix-sept mille huit cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-seize centimes) divisé en 41.787.396 (quarante et un millions sept cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-seize) actions de commanditaire et 100 (cent) actions de commandité d'une valeur nominale de € 0,01 (un centime d'euro) chacune, à un montant de € 509.887,65 (cinq cent neuf mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-cinq centimes) par l'émission de 9.201.269 (neuf millions deux cent un mille deux cent soixante-neuf) nouvelles actions de commanditaire, ayant une valeur nominale de € 0,01 (un centime d'euro) chacune (les «Nouvelles Actions»), divisées en:

(a) 9.174.359 (neuf millions cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie 1, divisées en:

(i) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie A1;

(ii) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie B1;

(iii) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie C1;

(iv) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie D1;

(v) 1.529.059 (un million cinq cent vingt-neuf mille cinquante-neuf) actions de commanditaire de catégorie E1;

(vi) 1.529.064 (un million cinq cent vingt-neuf mille soixante-quatre) actions de commanditaire de catégorie F1;

(b) 26.910 (vingt-six mille neuf cent dix) actions de commanditaire de catégorie 2 avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de € 15.559,58 (quinze mille cinq cent cinquante-neuf euros et cinquante-huit centimes d'euro), divisées en:

(i) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;

(ii) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie B2;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(iii) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie C2;

(iv) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie D2;

(v) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie E2; et

(vi) 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie F2

Souscription - Libération

Comparaît alors Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, (le «Mandataire»), susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire, afin de représenter les Actionnaires:

- THOMA BRAVO FUND IX L.P., un fonds constitué selon la loi de Delaware sous le numéro 4475953, ayant son siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, États-Unis d'Amérique, représentée par son associé commandité (General Partner) THOMA BRAVO PARTNERS IX, L.P. ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du registre de l'Etat de Delaware, sous le numéro 4475888, lui-même représenté par son associé commandité (General Partner) THOMA BRAVO, LLC ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du registre de l'Etat de Delaware, sous le numéro 4426450, («THOMA BRAVO»);

- M. Philippe OZANIAN, de nationalité française, né le 18 juillet 1963 à Paris (20 ème arrondissement), résidant à 7303, Summit avenue, Chevy Chase, Maryland 20815, États-Unis, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme actionnaire;

- M. Vikas TREHAN, de nationalité américaine, né le 18 avril 1968 en Inde, résidant à 1101 Knott Ct Allen TX 75013, États-Unis, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme actionnaire;

- M. David FORLIZZI, de nationalité américaine, né le 11 juillet, 1973 à Medford, MA, États-Unis, résidant à 42989 Lago Stella Place, Ashburn, VA USA 20148, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme actionnaire;

- M. Marc BENREY, de nationalité française, né le 18 Août, 1965 à Annecy, France, résidant à 80, rue des Sablons, 78750 Mareil-Marly (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme actionnaire;

- M. James K. LINES, de nationalité américaine, né le 10 octobre 1956 à Illinois, États Unis, résidant à 3207 Saint Albans Circle, Colleyville, Texas 76034, États-Unis, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme actionnaire.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Après avoir porté à l'attention du notaire sur le fait que M. Philippe OZANIAN et M. James K. LINES ont exprimés leur volonté de ne pas souscrire aux Nouvelles Actions, le Mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte des autres actionnaires comme suit:

1. M. Vikas TREHAN, susmentionné:

- 11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A1;

- 11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B1;

- 11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C1;

- 11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D1;

- 11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E1;

- 11.393 (onze mille trois cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F1;

pour un montant total de € 683,38 (six cent quatre-vingt-trois euros et trente-huit centimes) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire;

2. M. David FORLIZZI, susmentionné:

- 808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A1;

- 808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B1;

- 808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C1;

- 808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D1;

- 808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E1;

- 809 (huit cent neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F1;

pour un montant total de € 48,49 (quarante-huit euros et quarante-neuf centimes) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire;

3. M. Marc BENREY, susmentionné:

- 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A2;

- 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B2;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C2;

- 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D2;

- 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E2;

- 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F2;

pour un montant total de € 269,10 (deux cent soixante-neuf euros dix centimes) avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de € 15.559,58 (quinze mille cinq cent cinquante-neuf euros et cinquante-huit centimes d'euro), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire;

4. THOMA BRAVO, susmentionnée:

- 1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A1;

- 1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B1;

- 1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C1;

- 1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D1;

- 1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E1;

- 1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F1;

pour un montant total de € 91.011,72 (quatre-vingt-onze mille onze euros et soixante-douze centimes), et de les libérer intégralement par l'apport d'une portion d'une créance certaine que détient THOMA BRAVO à l'encontre d'INFOVISTA EUROPE ASIA S.A.S (ex PROJECT METRO ACQUCO SAS) une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 6, rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 538 584 178.

La preuve de l'existence et de la valeur de la créance a été fournie à FPS Audit S.à r.l., 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et d'après le rapport, la valeur de la portion de créance apportée s'élève à € 91.011,71 (quatre-vingt-onze mille onze euros et soixante et onze centimes).

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

"Sur la base des procédures de vérification appliquées comme décrit dans la section 4 de ce rapport, rien ne nous permet d'indiquer que la valeur de la créance apportée d'un montant de EUR 91.011,71, ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.516.862 nouvelles actions de commanditaires de catégorie A1, 1.516.862 nouvelles actions de commanditaires de catégorie B1, 1.516.862 nouvelles actions de commanditaires de catégorie C1, 1.516.862 nouvelles actions de commanditaires de catégorie D1, 1.516.862 nouvelles actions de commanditaires de catégorie E1, 1.516.862 nouvelles actions de commanditaires de catégorie F1 qui seront émises et ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01.".

L'assemblée décide d'approuver lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les Nouvelles Actions comme suit:

- 11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A1,

11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B1,

11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C1,

11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D1,

11.389 (onze mille trois cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E1, et

11.393 (onze mille trois cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F1 de la Société ayant une valeur nominale de € 0,01 (un centime d'euro) chacune à M. Vikas TREHAN;

- 808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A1,

808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B1,

808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C1,

808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D1,

808 (huit cent huit) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E1, et

809 (huit cent neuf) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F1 de la Société ayant une valeur nominale de € 0,01 (un centime d'euro) chacune à M. David FORLIZZI;

- 4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A2,

4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B2,

4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C2,

4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D2,

4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E2,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

4.485 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F2 de la Société ayant une valeur nominale de € 0.01 (un centime d'euro) chacune à M. Marc BENREY;

- 1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A1,

1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B1,

1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C1,

1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D1,

1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E1 et

1.516.862 (un million cinq cent seize mille huit cent soixante-deux) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F1 de la Société ayant une valeur nominale de € 0,01 (un centime d'euro) chacune à THOMA BRAVO.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Actionnaires décident de modifier et de procéder à la refonte de l'Article 6.2 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **6.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à € 509.887,65 (cinq cent neuf mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-cinq centimes) divisé en 50.988.765 (cinquante millions neuf cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-cinq) actions comme suit:

A. 50.988.665 (cinquante millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-cinq) actions de commanditaire ("Actions de Commanditaire"), divisées en:

A1. 50.916.755 (cinquante millions neuf cent seize mille sept cent cinquante-cinq) actions de commanditaire de catégorie 1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune, subdivisées en:

(i) 8.486.123 (huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-trois) actions de commanditaire de catégorie A1;

(ii) 8.486.123 (huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-trois) actions de commanditaire de catégorie B1;

(iii) 8.486.123 (huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-trois) actions de commanditaire de catégorie C1;

(iv) 8.486.123 (huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-trois) actions de commanditaire de catégorie D1;

(v) 8.486.123 (huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-trois) actions de commanditaire de catégorie E1;

(vi) 8.486.140 (huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent quarante) actions de commanditaire de catégorie F1.

A2. 71.910 (soixante et onze mille neuf cent dix) actions de commanditaire de catégorie 2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, subdivisées en:

(i) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;

(ii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;

(iii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;

(iv) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;

(v) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;

(vi) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie F2.

B. 100 (cent) actions de commandité ("Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

Les Actions de Commanditaires des catégories A1 et A2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie A.

Les Actions de Commanditaires des catégories B1 et B2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie B.

Les Actions de Commanditaires des catégories C1 et C2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie C.

Les Actions de Commanditaires des catégories D1 et D2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie D.

Les Actions de Commanditaires des catégories E1 et E2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie E.

Les Actions de Commanditaires des catégories F1 et F2 sont désignées ensemble les actions de commanditaire de catégorie F.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les Actions de Commanditaires et l'Action Commandité sont désignées ensemble les actions (les «Actions»).

Les Actions ont une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et sont toutes entièrement libérées.

Les détenteurs des Actions Commanditaires sont désignés ensemble les "Actionnaires Commanditaires".

Le détenteur de l'Action Commandité est désigné l'"Actionnaire Commandité".

Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont désignés ensemble les "Actionnaires".»

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution précédente, les Actionnaires décident de modifier et de procéder à la refonte de l'Article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de Luxembourg-Ville par une décision du Gérant. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Cinquième résolution

Les Actionnaires donnent pouvoir à Monsieur Christophe DAVEZAC ainsi qu'à Madame Bénédicte HERLINVAUX, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ou à tout autre employé de la société Alter Domus S.à.r.l. ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2013. Relation: EAC/2013/4616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060978/543.

(130074511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pit Stutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes.

R.C.S. Luxembourg B 166.208.

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hans Dieter dit Pit STUTZ, technicien, né le 26 mars 1952 à Losheim, Allemagne, matricule no 1952 03 26 270, demeurant à L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes.

2) Madame Christiane TERRERI, employée, née le 5 décembre 1953 à Dudelange, matricule no 1953 12 05 181, demeurant à L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PIT STUTZ S.àr.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

numéro 166.208, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 523 du 28 février 2012.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 25 avril 2013, Madame Christiane TERRERI, prénommée, a cédé quatre-vingt (80) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Hans Dieter STUTZ, dit Pit prénommé.

Cette cession de parts sociales est approuvée et Madame Christiane TERRERI, prénommée, en sa qualité de gérante unique, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Madame Christiane TERRERI de son mandat de gérante technique et lui accorde décharge entière et définitive de son mandat à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Hans Dieter dit Pit STUTZ, prénommé.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article dix alinéa 4 des stauts relatif au pouvoir de signature, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. Alinéa 4. "La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.STUTZ, C.TERRERI, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20098. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013060989/49.

(130075352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Family Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 48.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063055/9.

(130078018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Ebral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.393.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063027/9.

(130077646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.403,69.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

Il résulte de 4 contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 23 avril 2013, que les associés de la Société suivants:

- Monsieur Ulf HENRIKSSON (1.814 parts sociales ordinaires de catégorie A);
- Monsieur Rustom JILLA (2.510 parts sociales ordinaires de catégorie A); et
- DH Services Employée Benefit Trust représenté par son trustee, RBC cees Trustee Limited (103.017 parts sociales ordinaires de catégorie B);

ont transféré les parts sociales susmentionnées qu'ils détenaient dans la Société à:

- RBC cees Nominees Limited

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 3 mai 2013, que l'associé de la Société, RBC cees Nominees Limited, a transféré 6.363 parts sociales ordinaires de catégorie A qu'il détenait dans la Société à:

- DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

DH C-Holdings	1.407.500 parts sociales de préférence de catégorie C
AEA Investors Fund V LP	628.647 parts sociales ordinaires de catégorie A
DH Services Employee Benefit Trust représenté par son trustee, RBC cees Trustee Limited	13.817 parts sociales ordinaires de catégorie B
AEA Investors Fund V-A LP	10.487 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Fund V-B LP	3.493 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors QP Participant Fund V LP	21.438 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Participant Fund V LP	5.489 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Europe Fund II LP	88.422 parts sociales ordinaires de catégorie A
2348614 Ontario Limited	757.976 parts sociales ordinaires de catégorie A
Monsieur Cletus VON PICHLER	2.800 parts sociales ordinaires de catégorie B
G. Richard Wagoner Jr. Trust représenté par son Trustee M. George Richard WAGONER Jr.	5.600 parts sociales de catégorie B
RCS cees Nominees Limited	29.129 parts sociales ordinaires de catégorie A 259.208 parts sociales ordinaires de catégorie B
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l,	6.363 parts sociales ordinaires de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013060691/40.

(130074843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Cama Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 140.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013059899/14.

(130073027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L.G.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 177.054.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Maxime Murat GULDASI, dirigeant de société, né le 10 décembre 1977 à Kemah (Turquie), demeurant au 107, Impasse des Jasmins, F-74330 Epagny (France).

2) Monsieur David Devrim BUDUN, dirigeant de société, né le 21 août 1976 à Nantua (France), demeurant au 125, rue du Bois des Clés F-74330 Epagny (France).

3) Monsieur Sébastien LECAILLET dirigeant de société, né le 8 mars 1978 à Epinay-sur-Seine (France), demeurant au 4074, rue d'Annecy F-74210 Doussard (France).

Les trois comparants sont ici représentés par Monsieur Francesco ABBRUZZESE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, en vertu des procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut accomplir toutes opérations d'études, d'analyses, de prestations de services (administratives, financières, comptables, informatiques, de conseil etc.).

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "L.G.B. S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), divisé en mille cent quatre-vingt-un (1.181) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence chaque année le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les mille cent quatre-vingt-un (1.181) parts sociales de la société ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Maxime Murat GULDASI, né le 10 décembre 1977 à Kemah (Turquie), demeurant au 107, Impasse des Jasmins, F-74330 Epagny (France), souscrit quarante-neuf (49) parts sociales et les libère moyennant apport de quarante-neuf (49) actions émises dans la société «DEBONIX France SAS», une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-74960 Meythet, 5, rue des Garennes, inscrite au Registre de Commerce de Annecy sous le numéro 490 399 227;

2.- Monsieur David Devrim BUDUN, né le 21 août 1976 à Nantua (France), demeurant au 125, rue du Bois des Clés F-74330 Epagny (France), souscrit mille quatre-vingt-trois (1.083) parts sociales et les libère moyennant apport de mille quatre-vingt-trois (1.083) actions émises dans la société «DEBONIX France SAS», une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-74960 Meythet, 5, rue des Garennes, inscrite au Registre de Commerce de Annecy sous le numéro 490 399 227;

3.- Monsieur Sébastien LECAILLET, né le 8 mars 1978 à Epinay-sur-Seine (France), demeurant au 4074, rue d'Annecy F-74210 Doussard (France), souscrit quarante-neuf (49) parts sociales et les libère moyennant apport de quarante-neuf (49) actions émises dans la société «DEBONIX France SAS», une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-74960 Meythet, 5, rue des Garennes, inscrite au Registre de Commerce de Annecy sous le numéro 490 399 227.

L'ensemble de cet apport est évaluée par les souscripteurs à treize mille euros (EUR 13.000,-) et représente 90,64% de la totalité des actions émises par «DEBONIX France SAS», pré-désignée (ci-après «Actions»).

Preuve de l'existence et Réalisation effective de l'Apport

Il résulte du contrat d'apport signé entre les fondateurs prénommés, chacun déclarant pour ce qui le concerne:

- que les fondateurs pré-qualifiés sont les propriétaires légitimes des Actions et qu'ils les apportent à titre de la libération intégrale du capital souscrit,

- que les Actions apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces Actions n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société apportée et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces Actions en faveur de la Société,

- que toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites Actions en faveur de la Société, et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont appelés aux fonctions de gérants, pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Devrim BUDUN, né le 21 août 1976 à Nantua (France), demeurant au 125, rue du Bois des Clés F-74330 Epagny (France);

- Monsieur Francesco ABBRUZZESE, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société se trouve engagée par la signature collective de deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Francesco ABBRUZZESE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 mai 2013. Relation GRE/2013/1906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013060262/170.

(130074246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Luxadme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.092.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Michele RIGLIETTI, entrepreneur, né à Barletta (Italie) le 6 avril 1962, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, ici représenté par Maître Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 décembre 2012.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "LUXADME S.A.".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet social le négoce, l'installation de luminaire, le dépannage électrique des produits ainsi que toute activité de commerce y compris la vente et la représentation de tout produit ou marchandises à l'import export; la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations;

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EUROS (31,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit intégralement souscrit par Michele RIGLIETTI, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de huit mille euros (8.000,- €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions resteront nominatives jusqu'à libération complète du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent quarante euros (840,- €).

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

Michele RIGLIETTI, entrepreneur, né à Barletta (Italie) le 6 avril 1962, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société FINANCIAL GROUP CONSULTING S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.500.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 14885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060883/116.

(130075293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

MK CC Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.039.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 26 avril 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 2 mai 2013 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013059725/16.

(130072845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Abilen Eurasia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 176.051.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1 er mai 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Abilen Eurasia S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013060018/14.

(130073869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck